

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Découverte du corps d'un pasteur à Port-Gentil : ce qui s'est passé

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

**E**MILE Pascal Ngoma, un compatriote âgé de 56 ans, décédé depuis près d'un an, a été découvert à son domicile par les membres de sa famille, il y a près d'une semaine. La dépouille aurait été dissimulée pendant tout ce temps par sa compagne. Laquelle a prétendu agir sous les ordres de son défunt mari. L'histoire se passe au quartier Île Mandji, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. Sur la toile enflammée, un message relayé par de nombreux internautes fait état depuis plusieurs jours de la découverte du corps d'un "pasteur", mort depuis près d'un an à son domicile.

La dépouille dissimulée par la compagne aurait été découverte par un proche qui, avec le reste de la famille, n'en pouvait plus, au bout d'un

certain temps, de ne pas avoir de nouvelles de leur parent. Selon une source digne de foi, Emile Pascal Ngoma, qui était "seigneur-évangéliste", vivait chez sa compagne. Un jour, il aurait dit à cette dernière qu'il allait mourir. Et qu'il ressusciterait des morts et serait par la suite déclaré comme étant le "deuxième prophète des églises célestes après le prophète Samuel Biléou Joseph Oshoffa". Le défunt aurait ensuite instruit sa femme de n'en parler à personne, jusqu'au jour de sa résurrection.

Pendant cette période, poursuit notre source, Emile Pascal Ngoma, propriétaire d'une église au quartier Île Mandji, "avait deux de ses fidèles qui étaient malades. Il leur a passé le même message en leur promettant de les guérir, lorsqu'il serait ressuscité. Mais pour cela, ils devaient l'attendre à l'église".



Un pan du quartier île Mandji, où les faits ont eu lieu.


## Mimétisme fatal

**APRÈS** Armand-Derogy Yamfa – ce pasteur camerounais mort, le 26 août 2006, sur la plage d'Antarès, en voulant marcher sur l'eau, comme l'avait fait Jésus-Christ, selon les Saintes Écritures –, voilà qu'un autre ministre du culte, Émile Pascal Ngoma, déclaré "seigneur-évangéliste", a trouvé la mort, à Port-Gentil, dans des conditions non encore élucidées.

À ce qu'il semble, ce compatriote qui aurait promis à ses fidèles de les guérir à son retour, aurait voulu expérimenter la résurrection. C'est-à-dire, revenir à la vie après la mort. Lequel miracle opéré par Jésus et rapporté uniquement par l'Évangile de Jean, a été vécu par Lazare de Béthanie, ramené à la vie quatre jours après son enterrement. C'est un euphémisme de dire que les deux serviteurs de

Dieu se sont investis dans un mimétisme suicidaire. D'autant que leurs initiatives destinées, à première vue, à renforcer leurs convictions religieuses, se sont soldées par des échecs cuisants ayant au passage mis leurs vies en danger. Le décès le 30e jour de son jeûne à sec du pasteur sud-africain Alfred Ndlovu, qui avait entrepris une pénitence de 40 jours, est également évocateur de cet atavisme qui anime plusieurs ministres du culte. Après l'acte fatal d'Émile Pascal Ngoma, il revient aux responsables actuels de la communauté qu'il a laissée, de faire œuvre de pédagogie auprès de leurs brebis. De sorte que ces derniers ne se lancent pas, eux aussi, dans ces initiatives à même de désacraliser la vie du Christ.

Styve Claudel ONDO MINKO



### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Date de lancement : 16 avril 2021**  
**Appel à manifestation d'intérêt : N° AMI001-0421-FMCT**  
**Nom du projet : La Baie des Rois**  
**Concession des aménagements zone nord suivant :**  
**Lot 1 : Port de plaisance nord (150 pl)**  
**Lot 2 : Station de service pour bateaux**  
**Lot 3 : Les kiosques et la Promenade de la Corniche**  
**Source de financement : Partenariat public privé**

**1. OBJET**  
 Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la société **Facade Maritime du Champ Triomphal** se propose d'arrêter une liste restreinte des candidats qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la concession des lots cités ci-dessus.

Cette concession comprend :

- La définition du montage juridique et financier (investissement et durée de la concession)
- La conception et la construction
- L'exploitation et la maintenance

**2. PARTICIPATION**  
 Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux investisseurs qui ne sont pas concernés par des mesures d'exclusion et d'incapacité.

**3. CRITERES DE QUALIFICATION**  
 Les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**  
 Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

Une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;

Les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;

Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de trois (3) mois ;

Une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année n-1 ;

Une attestation CNSS du trimestre précédent ;

Un relevé d'identité bancaire ;

- Un relevé d'identité bancaire ;

- Liste du matériel ;

- La liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;

- Les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;

La liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre sociétés. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Ils ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un original, 4 copies et une version électronique.

**5. CRITERES DE PRESELECTION**  
 Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

Le candidat doit justifier d'une expérience de plus de 10 ans (à préciser) dans les prestations similaires ;

le candidat doit justifier des moyens matériels, techniques adéquats et d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;

Le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.) ;

Une visite de site est conseillée (26,27 ou 28 avril).

**DATES LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES, LIEU DE DÉPÔT ET D'OUVERTURE DES PLS**  
 Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être adressés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **17 mai 2021 à 15 heures** :

**FACADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL**  
 Boulevard du bord de mer  
 B.P. 879 LIBREVILLE GABON  
 Personne à contacter  
 Chancia Yerra ALONDA – Gestionnaire de Marchés  
 Tel. 076 25 18 61  
 Mail: calonda@fmct-gabon.com